

ENTRETIEN

Un espoir contre la trisomie 21

La Fondation Jérôme-Lejeune est le premier financeur en France de la recherche sur les déficits intellectuels d'origine génétique. Interview de son président, Jean-Marie Le Méné (photo).

Vous faites état de découvertes concernant la trisomie 21...

Nous avons identifié deux ou trois gènes suspectés d'être en partie responsables du retard mental. Nous essayons en ce moment d'inhiber l'effet biochimique de ces gènes avec des molécules qui existent déjà. Ce qui est nouveau, et même révolutionnaire, c'est le fait de passer des expérimentations sur l'animal aux essais cliniques chez l'homme. Nous avons aussi attiré l'attention de l'industrie pharmaceutique sur le développement de médicaments dans ce domaine. C'est très encourageant.

Quand peut-on espérer des applications thérapeutiques ? Ce sera certainement très long, mais il n'y a pas de raison que le processus ne trouve pas d'issue heureuse. Il n'y aura pas de médicament miracle mais plusieurs pistes permettront de



Photo: M. J. L. / G. L.

mettre au point des applications thérapeutiques. On devrait pouvoir rendre une certaine autonomie aux personnes touchées par la trisomie 21, leur permettre de suivre plus facilement un cursus scolaire, trouver du travail, vivre seules. Ça va considérablement alléger la prise en charge des personnes sur le plan social.

Le Sénat veut rendre obligatoire le diagnostic prénatal. Cette mesure ne risque-t-elle pas de gêner vos recherches ? Cela fait long-

temps que la course entre l'eugénisme et la recherche est entamée. En encourageant un dépistage systématique, il est clair qu'on donne moins de chances à la recherche dans une perspective thérapeutique.

Le Sénat veut aussi autoriser explicitement la recherche sur les cellules souches embryonnaires... En détricotant le texte adopté par l'Assemblée, le Sénat instaure une ligne de fracture supplémentaire au sein de la majorité. Cela risque d'avoir un coût sur le plan politique et électoral.

Propos recueillis par

JACQUES DE L'ESPINAY

Nous avons lu...

Facebook m'a tué

d'Alexandre des Isnards
et Thomas Zuber



Avons-nous encore une vie privée à l'heure d'Internet ? Une analyse de la "culture Facebook" par deux consultants.

Une mère qui découvre sur Facebook que sa fille fume du cannabis, une jeune femme qui ne peut s'empêcher de raconter sa vie de manière quasi malade... Chacun de nous est susceptible d'abriter en lui un "Narcisse 2.0". Dans *L'open space m'a tué*, Thomas Zuber et Alexandre des Isnards, tous deux consultants, mettaient en scène nos façons de travailler. Cette fois, ils ont

exploré les réseaux sociaux et décrivent, à travers une trentaine de saynètes, notre manière de gérer nos relations amoureuses, amicales et familiales sur Internet.

Si l'on croyait hier qu'une naissance, un week-end en amoureux ou un dîner bien arrosé devaient rester privés, plus rien ne nous retient aujourd'hui d'exhiber nos photos sur la Toile et de les livrer à la vue de nos centaines d'"amis". Parce que c'est *fun*, parce qu'on n'a rien à cacher, parce que tout le monde le fait... Précisons qu'avoir des centaines d'"amis" sur Facebook ne veut pas nécessairement dire en avoir autant dans la vie ! Un livre grâce auquel l'expression "recherche un peu de chaleur humaine" prend tout son sens.

N. G.

Nil, 288 pages, 18 €.

À SAVOIR

Des œufs, mais laïcs

Le maire PRG de Carrières-sous-Poissy, Eddie Ait, a avancé au 11 avril la traditionnelle chasse aux œufs de sa ville, habituellement prévue le jour de Pâques. « Je ne voulais pas associer cet événement au fait religieux. J'ai donc décidé de dissocier les deux dates. [...] De toute façon, je ne suis pas certain que les gens viennent à la chasse aux œufs pour des motifs religieux », se justifie-t-il dans *le Parisien*. Sur les affiches annonçant l'événement, aucune trace du mot "Pâques", juste "chasse aux œufs". À quand les cadeaux de Noël en janvier ou la galette des Rois au mois d'août, au nom de la laïcité ?

Justice

La réforme de la garde à vue a été définitivement adoptée par le Parlement mardi. Elle prévoit que les avocats puissent assister aux auditions de leur client dès la première heure. Les syndicats de policiers craignent que cette mesure ne perturbe le déroulement des enquêtes. Inquiétude relayée par le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui a fait part de ses réserves au premier ministre. François Fillon a répondu en chargeant les ministères de l'Intérieur et de la Justice d'« une mission d'audit et de suivi » de cette réforme, qui nécessitera l'aménagement de locaux pour l'accueil des avocats. Coût : 21 millions d'euros.

Polémique

« L'Église a sa place dans les débats sur l'éthique médicale. » C'est ce que rappellent avec force Mgr Jérôme Beau, évêque auxiliaire de Paris, et Brice de Malherbe dans une tribune parue le 8 avril dans *le Monde*. Le quotidien avait auparavant publié un texte de Marc Peschanski qui critiquait avec virulence divers acteurs du débat sur la révision des lois de bioéthique, surtout les catholiques. « Ces attaques polémiques contreviennent aux exigences de la rationalité, assène Mgr Beau. Elles sont voulues pour défendre une option de recherche qui ne fait pas l'unanimité à l'intérieur même du monde scientifique », souligne-t-il.